



B E T W E E N:

E N T R E :

D.O.

D.O.

APPELLANT

APPELANTE

- and -

- et -

C.J.

C.J.

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by teleconference:
The Honourable Justice French

Motion entendue par téléconférence :
l'honorable juge French

Date of hearing:
October 28, 2020

Date de l'audience :
le 28 octobre 2020

Date of decision:
October 28, 2020

Date de la décision :
le 28 octobre 2020

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

D.O. on her own behalf

D.O. en son propre nom

C.J. on his own behalf

C.J. en son propre nom

DECISION
(Orally)

DÉCISION
(Oralement)

[1] The motion for an extension of time to perfect the appeal is allowed. The appeal shall be perfected on or before December 31, 2020.

[1] La requête en prorogation du délai pour la mise en état de l'appel est accueillie. L'appel doit être mis en état au plus tard le 31 décembre 2020.

[2] The motion to adduce fresh evidence is premature and should be brought before the panel struck for the hearing of this appeal, if the appeal is perfected.

[2] La motion en vue de présenter de nouveaux éléments de preuve est prématurée et devra être entendue par la formation saisie de l'appel, advenant que l'appel soit mis en état.

[3] The motion for a stay of execution of a decision of a judge of the Court of Queen's Bench dated February 25, 2020, is dismissed as is the request for the removal of custody of the child from the respondent.

[3] La motion en suspension de l'exécution d'une décision d'un juge de la Cour du Banc de la Reine datée du 25 février 2020 est rejetée, tout comme l'est la demande de retrait de l'enfant à la garde de l'intimé.

[4] The motion for the appointment of legal counsel is dismissed without costs.

[4] La motion en nomination d'un avocat est rejetée sans dépens.